

COMPTE RENDU - SEANCE DU 26/06/2017

Présidente de la séance: Nicole VIÉ

Secrétaire(s) de la séance: Christine CHAPARRO

Présents: Nicole VIÉ, Didier PARIS, Frédéric FRISSON, Véronique LARRIVÉ, Mélanie CHAABOUB, Olivier THIBAUT, Eric VERRIER, Christine CHAPARRO, Christian CHIESA

Ordre du jour:

- * Approbation du précédent compte-rendu de conseil
- * Devis mise au norme électrique du café
- * Décision modificative 2017-DM-01
- * Tarif de location de la rotonde
- * Subventions supplémentaires
- * Départ de personnel
- * Adhésion au Syndicat des déchets du Centre Yonne
- * Questions et affaires diverses

* * *

Adoption du dernier procès-verbal à l'unanimité des présents.

Devis mise aux normes électriques - Café (2017 DE 13)

Nicole VIÉ, présente des devis pour la mise aux normes électrique du café.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'accepter le devis de la SAS Laurin Electricité pour un montant de 8 986.65€ HT soit 10 783.98€ TTC et donne l'autorisation à Nicole VIÉ de signer le devis.

Décision modificative 2017-DM-01 (2017 DE 14)

L'adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
611	Contrats de prestations de services	-20000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	20000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21534	Réseaux d'électrification	-1005.72	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1005.72	
21316	Equipements du cimetière	20000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		20000.00
TOTAL :		20000.00	20000.00
TOTAL :		20000.00	20000.00

L'adjointe au Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Tarif de location de la barnum (2017 DE 15)

Nicole VIÉ, rappelle à l'assemblée que lors de la dernière réunion de travail il avait été évoqué de fixer un tarif pour la location du barnum ainsi que sa caution.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,
- Décide de fixer les tarifs de la location du barnum à 20€ et sa caution à 250€.
 - Dit que le contrat de location sera modifié ainsi.
 - Autorise Mme VIÉ à signer les contrats de locations de salle des fêtes.

Subventions supplémentaires (2017 DE 16)

Après étude des différentes demandes de subventions des associations, le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité pour accorder une subvention au titre de l'exercice 2017, à savoir:

ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDEE
Coopérative scolaire villechétive (Kermesse) + 2 enfants	4.00€
Foyer socio-éducatif du Collège GR 15€ / enfants soit 11 enfants	165.00€
ADIL	30.00€
ADMR	80.00€
TOTAL	279.00€

Pour rappel ce qui à été accordé par délibération du 11/04/2017

ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDEE
AFM TELETHON - DELEG 89	50.00
AFSEP - SCLEROSES EN PLAQUE	30.00
A.S.E.A.M.A.S.	30.00
ABHMR SENS	30.00
ASSOCIATION FR ALZHEIMER89	30.00
GYM VOLONTAIRE CERISIERS	150.00
LES PEP 89 - pupilles de l'enseignement	30.00
UNA	100.00
UNION SPORTIVE CERISIERS	160.00
CROIX ROUGE	50.00
CENTRE GEORGES FRANCOIS LECLERC	50.00
AMICALE DE VILLECHETIVE	250.00
SENS ARTS MARTIAUX	50.00
Coopérative scolaire villechétive (Kermesse)	40.00
TOTAL	1 050€

Départ de personnel (2017 DE 17)

Nicole VIÉ, propose aux Conseillers Municipaux d'offrir un cadeau à l'agent d'animation ainsi qu'à l'institutrice de maternelle, qui nous quittent fin juin, afin de les remercier et informe des dates pour les pots de départs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'allouer une somme de 50€ pour l'agent d'animation et de 150€ pour l'institutrice, pour l'achat de cadeaux.

Adhésion de la CCVPO au Syndicat des déchets du Centre Yonne (2017 DE 18)

Suite à la délibération 049-2016 du Conseil Communautaire portant adhésion au Syndicat des déchets du Centre Yonne,

L'adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les opportunités offertes par l'adhésion au Syndicat des déchets du Centre Yonne en matière de communication et de soutien à l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets.

Le décret du 10 juin 2015 impose la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets à toute collectivité responsable de la collecte ou du traitement des déchets. Cet outil de planification guide la mise en place d'actions visant à réduire la quantité de déchets produits sur un territoire. Il comporte divers axes de réduction des déchets : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, éco-consommation, réemploi et réparation, éco-exemplarité... Ce programme d'actions, établi sur 5 ans, est soutenu techniquement et financièrement par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Ce syndicat n'a pas de compétence en matière de collecte. L'adhésion est fixée à 0.60€ par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe au Syndicat des déchets du Centre Yonne.

Questions et affaires diverses

- Lecture faite d'une demande d'une habitante pour des tarifs de mutuelle. Le conseil décide de demander les tarifs auprès de plusieurs mutuelles.

- Le RPI Arces-Dilo/Villechétive ainsi que les communes ont fait les démarches pour le retour à la semaine des 4 jours et par conséquent la suppression des Nap. Une réponse de l'Inspection académique est attendue au plus tard le 13 juillet.

- Une mise au point est faite sur l'organisation et les présences pour le repas du 13 juillet et les jeux du 14 juillet.

- Demande de renouvellement de l'adhésion à la fondation du patrimoine.

- Information sur l'entrevue avec le bureau des élections de la Sous-Préfecture de Sens: nous devrions avoir, courant juillet, une convocation des électeurs à une élection partielle, pour le mois de septembre.

- Décès de M. Jacques BEZINE, Maire d'Arces-Dilo

- Lecture de remerciements et condoléances pour Michel DEVELAY.

- A la demande de la Gendarmerie, la CCVPO recense les problèmes liés aux renards sur les communes, afin de transmettre à la Préfecture.

- Questionnement sur la pose d'un défibrillateur dans la commune, une recherche de tarif et de possibilité de subvention sera faite.

Fin de la séance à 21h45.